

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (C.M.P.) - (n° 1476)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 14 BIS

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement lève les gages sur cet article.